

Formations, échanges de pratiques, tables rondes, conférences : de quoi parle-t-on ?

Formations

Les formations sont construites à partir d'objectifs pédagogiques précis visant à l'acquisition et au développement de compétences spécifiques. La durée de ces dernières est variable selon leur visée. La contribution des participant-es est favorisée et la dynamique d'échange facilitée par le formateur ou la formatrice qui apporte également son expertise.

Échanges de pratiques

Les échanges de pratiques sont des dispositifs dont les objectifs et le contenu sont élaborés collectivement. Les intervenant-es expérimenté-es ouvrent des espaces de partage d'expériences entre les participant-es grâce à des techniques d'animation favorisant l'interaction entre pairs. À partir des besoins exprimés et des éléments apportés par les participant-es, les connaissances sont complétées et affinées.

Ateliers

Également appelé « atelier collaboratif » ou « workshop », l'atelier propose un espace d'échanges où les participant-es, au travers de regards croisés du groupe, deviennent acteur-trices de leur apprentissage. Le sujet est défini à l'avance par les organisateur-trices, tout comme l'objectif : construire une réflexion, trouver une idée, partager un savoir particulier, etc. il s'agit de partir de ses propres pratiques et de ses propres théories préalables pour les remettre en jeu à travers des échanges.

Tables rondes

Les tables rondes invitent des expert-es de différents terrains à croiser leurs regards sur des réalités qu'ils et elles abordent avec des approches différentes. Dans un premier temps, les expert-es exposent leur point de vue et débattent ; dans un deuxième temps, les participant-es entrent dans la discussion et contribuent au débat.

Conférences

Les conférences proposent des exposés sur des questions d'actualité par des expert-es du domaine, et la possibilité de questionner ces dernier-ères lors de moments d'échanges.

Attestation et accréditation

Toute personne qui participe à un des modules susmentionnés peut recevoir une attestation de participation. Appartenances est reconnue comme établissement de formation post-graduée certifié. Ses formations sont donc valables pour des crédits SSPP/FMH, et FSP.